

09 déc 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 décembre 2005](#)

Commission fédérale pour la recherche médicale et scientifique sur les embryons in vitro

Modalités de publication des postes vacances à Commission fédérale pour la recherche médicale et scientifique sur les embryons in vitro

Modalités de publication des postes vacances à Commission fédérale pour la recherche médicale et scientifique sur les embryons in vitro

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les modalités de publication des vacances et du dépôt des candidatures pour la Commission fédérale pour la recherche médicale et scientifique sur les embryons in vitro. Etant donné qu'aucune candidature correspondant aux conditions n'a été reçue lors d'une précédente publication, les fonctionnaires contractuels des SPF et ministères concernés pourront dorénavant postuler pour les postes vacants à la Commission fédérale pour la recherche médicale et scientifique sur les embryons in vitro. Les vacances de poste seront publiées, par le biais d'un appel public, au plus tard un mois après la publication de ce projet au Moniteur belge. L'appel comprend un certain nombre de données obligatoires : le nombre de postes vacants, les spécialisations requises et les modalités du dépôt des candidatures.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe